

Dr. Kossi Marius BASSAH-DOTSE¹



PAIX ET DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE DE L'OUEST : DÉFIS SÉCURITAIRES, GOUVERNANCE ET PERSPECTIVES DE STABILITÉ DURABLE

ENTRE IMPÉRATIFS SÉCURITAIRES ET EXIGENCES DÉMOCRATIQUES : POUR UN NOUVEAU PARADIGME DE LA STABILITÉ OUEST-AFRICAINE

Résumé : L'Afrique de l'Ouest traverse une phase de turbulences géopolitiques sans précédent depuis les indépendances. La convergence du terrorisme djihadiste, de la récurrence des coups d'État militaires, de la fragilité institutionnelle et des inégalités structurelles y génère un environnement sécuritaire qui fragilise simultanément l'état de droit, les libertés fondamentales et les perspectives de développement. Cet article analyse la relation dialectique entre sécurité et droits humains dans cet espace régional, en montrant que les stratégies sécuritaires déconnectées de la gouvernance démocratique et de la protection des droits fondamentaux produisent non la stabilité, mais une violence renouvelée. Articulant une revue de la littérature géopolitique et juridique avec une analyse comparative de terrain couvrant le Burkina Faso, le Niger, la Guinée et le Sénégal, nous défendons la thèse selon laquelle seule une sécurité humaine intégrée – alliant protection physique, justice sociale et participation démocratique – peut constituer le fondement d'une stabilité durable. Des recommandations institutionnelles, sécuritaires et sociales sont formulées à l'intention des acteurs régionaux et internationaux.

1. Docteur en Sciences de Gestion (Éklor-ed School of Management, Pau), Doctorant en Géopolitique et géostratégie appliquée (Académie de Géopolitique de Paris), vice-président de l'Alliance Europe-Afrique, chercheur-associé en Géopolitique et Développement institutionnel africain, enseignant (France et Afrique de l'Ouest) et consultant en Développement international & Business Strategy (à *Innov Éclair Group*).

Mots-clés : Afrique de l'Ouest, Paix, Droits de l'Homme, Gouvernance, Terrorisme, CEDEAO, Sécurité humaine, Démocratie, Sahel, État de droit.

PEACE AND HUMAN RIGHTS IN WEST AFRICA: SECURITY CHALLENGES, GOVERNANCE AND PROSPECTS FOR SUSTAINABLE STABILITY

Between security imperatives and democratic requirements: for a new paradigm of West African stability

Abstract: West Africa is experiencing a period of unprecedented geopolitical turmoil since the independences. The convergence of jihadist terrorism, recurring military coups, institutional fragility, and structural inequalities is creating a security environment that simultaneously undermines the rule of law, fundamental freedoms, and development prospects. This article analyzes the dialectical relationship between security and human rights in this region, demonstrating that security strategies disconnected from democratic governance and the protection of fundamental rights produce not stability, but renewed violence. Combining a review of geopolitical and legal literature with comparative fieldwork covering Burkina Faso, Niger, Guinea, and Senegal, we argue that only integrated human security—combining physical protection, social justice, and democratic participation—can form the basis for lasting stability. Institutional, security, and social recommendations are formulated for regional and international actors.

Key words: West Africa, Peace, Human rights, Governance, Terrorism, ECOWAS, Human security, Democracy, Sahel, Rule of law.

EN 2023, L'AFRIQUE DE L'OUEST concentrait à elle seule plus de 43 % de l'ensemble des décès liés au terrorisme enregistrés sur le continent africain, selon les données du *Global Terrorism Index*². La même année, trois pays de l'espace sahélien, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, se trouvaient simultanément sous régimes militaires issus de coups d'État. Quelque 2,7 millions de déplacés internes étaient recensés au Burkina Faso seul, tandis que l'accès à l'éducation se trouvait interrompu pour plus de 700 000 enfants dans les zones de conflit. Ces chiffres, loin de n'être que des statistiques, révèlent la profondeur d'une crise systémique qui dépasse la seule dimension sécuritaire pour atteindre les fondements mêmes du contrat social et des droits humains.

L'Afrique de l'Ouest, espace de 17 États et de quelque 430 millions d'habitants, est engagée depuis trois décennies dans une trajectoire d'intégration régionale ambitieuse sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette architecture institutionnelle, complétée par des instruments juridiques régionaux de protection des droits humains, s'est construite sur

2. Institute for Economics & Peace, *Global Terrorism Index 2024 : Measuring the impact of terrorism*, Sydney, Institute for Economics & Peace (IEP), 2024, 84 p.

le postulat que démocratie, développement et sécurité constituent un triptyque indissociable. Or, la réalité du début du ^{xxi}^e siècle contredit cruellement ce postulat normatif : la multiplication des crises sécuritaires, la résurgence des putschs militaires et l'effritement de la gouvernance démocratique dessinent un tableau régional préoccupant, qui interpelle à la fois les théoriciens des relations internationales et les praticiens du développement.

La question centrale que soulève cette configuration est d'une actualité brûlante : *comment l'Afrique de l'Ouest peut-elle concilier les impératifs sécuritaires imposés par la menace terroriste et les instabilités politiques, avec les exigences démocratiques et la protection des droits fondamentaux de l'homme, dans une perspective de stabilité véritablement durable ?*

Cette interrogation même si elle n'est pas nouvelle a cette particularité de traverser l'histoire de la région depuis les premières décennies postindépendances. Mais force est de constater qu'elle se pose aujourd'hui avec une acuité inédite, surtout à l'heure où les réponses exclusivement coercitives ont montré leurs limites et où les populations manifestent une défiance croissante envers leurs institutions sensées les rassurer.

Pour essayer d'y voir clair, notre thèse centrale est la suivante : la stabilité durable en Afrique de l'Ouest ne saurait être le produit d'une sécurité militaire et policière déconnectée de la gouvernance démocratique, de la justice sociale et de la protection effective des droits humains. Elle exige au contraire l'adoption d'un paradigme de *sécurité humaine intégrée*³, qui articule protection physique des populations, inclusion sociale et participation démocratique dans une architecture cohérente et contextuellement ancrée.

Méthodologiquement, cet article repose sur une démarche de recherche qualitative comparative et multi-sources : analyse des cadres juridiques internationaux et régionaux, exploitation des rapports des institutions de référence (ACLED, ICG, HWR, *Amnesty International*, OCHA, UNHCR, Banque mondiale)⁴, revue

3. Alkire Sabrina, « A conceptual framework for human security », *CRISE Working Paper*, N° 2, Oxford, Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity (CRISE), University of Oxford, 2003, 22 p. ; Sen Amartya, *Development as freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999, 366 p. ; PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994 : Nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, New York, PNUD, Nations Unies, 1994, 226 p.

4. ACLED (*Armed Conflict Location & Event Data*), ICG (*International Crisis Group*), HWR (*Human Rights Watch*), OCHA (*Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*, Nations Unies), UNHCR (Haut-commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme).

de la littérature géopolitique et juridique, et lecture critique des discours institutionnels des régimes en place. Il s'inscrit dans le champ de la géopolitique critique, qui interroge les relations de pouvoir sous-jacentes aux discours sécuritaires et replace les droits humains au centre de l'analyse des dynamiques régionales.

1. Fondements normatifs et spécificités culturelles : les droits de l'homme et la paix dans leur contexte ouest-africain

A – L'architecture juridique internationale et régionale : entre ambition normative et déficits d'application

L'Afrique de l'Ouest dispose d'un arsenal juridique de protection des droits humains substantiellement développé, dont l'effectivité demeure cependant très inégale. Au niveau universel, les États de la région ont massivement ratifié les principaux instruments des Nations Unies : le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (1966)⁵, le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (1966)⁶, la *Convention contre la torture* (1984)⁷, et la *Convention relative aux droits de l'enfant* (1989)⁸. Ces ratifications formelles témoignent d'une adhésion de principe au droit international des droits humains, que vient compléter, au niveau régional, la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* dite *Charte de Banjul* (1981)⁹, fort instrument fondateur du système africain de protection des droits de l'homme.

Cette *Charte de Banjul* vue de plus près, présente dans son ambition première, une originalité doctrinale notable par rapport aux autres instruments universels :

5. *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, résolution 2200 A (XXI), Assemblée générale des Nations Unies, 16 décembre 1966, lien : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights> (consulté le 5 juin 2026).

6. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, résolution 2200 A (XXI), Assemblée générale des Nations Unies, 16 décembre 1966, lien : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights> (consulté le 5 juin 2026).

7. *Convention contre la torture*, résolution 39/46, Assemblée générale des Nations Unies, 10 décembre 1984, lien : https://treaties.un.org/PAGES/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-9&chapter=4&clang=_fr (consulté le 5 juin 2026).

8. *Convention relative aux droits de l'enfant*, résolution 44/25, Assemblée générale des Nations Unies, 20 novembre 1989, lien : https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=treaty&mtdsg_no=iv-11&chapter=4&clang=_fr (consulté le 5 juin 2026).

9. *Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples* (ou *Charte de Banjul*), Nairobi (Kenya), Organisation de l'Unité Africaine (OUA), 27 juin 1981, lien : <https://ihrda.org/fr/charte-africaine-des-droits-de-l'homme-et-des-peuples-2/> (consulté le 5 juin 2026).

elle consacre les droits des peuples aux côtés des droits individuels, reconnaissant ainsi des droits collectifs (droit au développement, droit à la paix, droit à un environnement sain...), qui reflètent la philosophie politique africaine de *ubuntu*¹⁰ (« je suis parce que nous sommes »). Cette approche communautaire de la dignité humaine, que Mbeki a érigée en paradigme de la « *Renaissance africaine* »¹¹, constitue un réel ancrage culturel précieux pour la construction de la paix, même si comme l'indique l'histoire, elle peut également, lorsqu'elle est instrumentalisée par des régimes autoritaires, servir à subordonner les droits individuels aux impératifs collectifs définis par l'État.

La CEDEAO, pour sa part, a développé un cadre normatif ambitieux de prévention des conflits et de gouvernance démocratique, dont les textes fondateurs sont le *Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance* (2001)¹² qui interdit pourtant notamment les changements anticonstitutionnels de gouvernement et instaure une clause de sauvegarde démocratique ainsi que le *Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité* (1999)¹³. Ce corpus normatif, auquel s'ajoute le *Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO* (2008)¹⁴, confère à l'organisation une capacité renforcée d'intervention juridique et politique face aux crises régionales.

Or, l'observation empirique révèle un écart persistant et préoccupant entre ces ambitions normatives et les pratiques effectives des États membres. La suspension du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO, suivie du retrait formel de

10. *L'Ubuntu* est un concept issu des cultures africaines qui signifie « humanité » ou « bonté » en référence à la solidarité et à la fraternité. Il met l'accent sur l'importance de la communauté dans la vie des individus et sur la nécessité de prendre en compte les besoins des autres dans nos propres décisions et actions.

11. Mbeki Thabo, *The African Renaissance, South Africa and the world*, Tokyo, Public Affairs Section, United Nations University, 1998, 28 p.

12. *Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance*, protocole A/SP/12/01, Dakar (Sénégal), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 21 décembre 2001, 7 p., lien : https://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/pr_sentation_et_analyse_du_protocole_sur_la_d_mocraton_de_la_cedeao.pdf (consulté le 5 juin 2026).

13. *Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, Lomé (Togo), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 10 décembre 1999, 14 p., lien : <https://www.africansecuritynetwork.org/HSGO50/assets/cedeao-1999-protocole.pdf> (consulté le 5 juin 2026).

14. *Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO* (CPCC), Règlement MSC/REG.1/01/08, Ouagadougou (Burkina Faso), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 16 janvier 2008, 80 p., lien : <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2024/08/ECOWAS-CONFLICT-PREVENTION-FRAMEWORK-new.pdf> (consulté le 5 juin 2026).

ces trois pays de l'organisation en janvier 2024 et de la création de la Confédération des États du Sahel (AES), illustre de manière paradigmatique les limites du modèle normatif régional face à des régimes qui récusent ses fondements démocratiques au nom d'une souveraineté radicale et d'une rhétorique anti-impérialiste¹⁵. La CEDEAO se trouve ainsi confrontée à une crise existentielle qui interroge la cohérence et la crédibilité de son architecture normative.

B – La conception africaine de la paix : au-delà de l'absence de guerre

La pensée politique africaine traditionnelle offre dans son sein, des ressources conceptuelles riches pour penser la paix de manière substantielle plutôt que purement négative. Dans les sociétés ouest-africaines, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre ou de violence physique comme l'indique sa définition classique, que Johan Galtung (1969) nomme la « *paix négative* »¹⁶, mais plutôt un état d'harmonie sociale, de cohésion communautaire et de justice distributive et compris comme tel par les membres de la communauté¹⁷.

De cette même manière, les mécanismes traditionnels de médiation et de résolution des conflits propre à ce peuple pris dans son ensemble diffèrent de celles qui sont les plus répandues. Quelques exemples :

- La Palabre chez les peuples du Golfe de Guinée,
- Les Conseils des Anciens au Sahel,
- Les institutions des *Jatigi* malinké de médiation intercommunautaire, ou encore
- Le système *Samadjow* en pays mandingue, constituent des dispositifs endogènes de consolidation de la paix dont la légitimité sociale et les preuves de réussites dépassent souvent celle des institutions étatiques formelles¹⁸. Ces mécanismes reposent sur des principes de réciprocité, de reconnaissance mutuelle et de réparation symbolique qui correspondent, dans leur logique profonde, aux exigences de la justice transitionnelle contemporaine.

15. Chorin Ethan, « The Alliance of Sahel States and the new architecture of African sovereignty », dans *African Affairs*, Vol. 123, N° 491, pp. 1-22.

16. Galtung Johan, « Violence, peace, and peace research », dans *Journal of Peace Research*, Vol. 6, N° 3, 1969, pp. 167-191.

17. Diallo Amadou, *Cultures de paix en Afrique de l'Ouest : traditions, médiations et réconciliation*, Paris, L'Harmattan, 2012, 252 p.

18. Zartman I. William, *Traditional cures for modern conflicts: African conflict medicine*, Boulder (CO), Lynne Rienner Pub., 2000, 261 p.

Toutefois, ce n'est pas pour autant vrai que la valorisation de ces ressources endogènes constitue un repli identitaire antimoderne, mais une condition considérable d'efficacité des politiques de paix : toute architecture de stabilité ignorant les structures de sens et de légitimité propres aux sociétés concernées est condamnée à rester superficielle et réversible. C'est précisément ce que montrent les échecs successifs des missions de paix imposées de l'extérieur sans appropriation locale suffisante¹⁹.

2. Anatomie des crises : terrorisme, ruptures constitutionnelles et fractures sociales

A – La part du terrorisme djihadiste : géographie, dynamiques et conséquences

L'essor du terrorisme djihadiste en Afrique de l'Ouest représente l'une des reconfigurations géopolitiques les plus profondes du continent depuis les années 2010. Ce phénomène, longtemps confiné au nord du Mali avec l'émergence d'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) dans les années 2000, a connu une accélération spectaculaire après la crise libyenne de 2011 et s'est diffusé vers le sud à travers plusieurs vecteurs organisationnels désormais bien identifiés : le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM, affilié à Al-Qaïda), l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), et *Ansarul Islam* au Burkina Faso²⁰.

Les données d'ACLED (2024)²¹ documentent avec précision cette expansion géographique et nous permet une meilleure perception évolutive et chronologique.

Sombre évolution entre 2015 et 2023, où le nombre d'incidents violents impliquant des groupes djihadistes en Afrique de l'Ouest a été multiplié par sept, passant d'environ 200 incidents annuels à plus de 1400. Le Burkina Faso est devenu, en 2022-2023, l'épicentre de cette violence avec plus de 40 % du territoire national qui échappe au contrôle effectif de l'État, ceci selon les estimations du gouvernement de transition lui-même. Le Niger de son côté enregistre une progression alarmante

19. Autesserre Séverine, *Peaceland: Conflict resolution and the everyday politics of international intervention*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 2014, 376 p. ; Lederach John Paul, *Building Peace: Sustainable reconciliation in divided societies*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1997, 197 p.

20. International Crisis Group, *Burkina Faso : Répondre à la spirale sécuritaire*, Rapport Afrique N° 309, Bruxelles, International Crisis Group, 2023, 47 p.

21. ACLED, *Regional overview: Sahel and West Africa, 2023 annual report*. Armed Conflict Location & Event Data Project, ACLED, 2023, 52 p.

dans les régions de Tillabéri et Tahoua, frontalières du Mali et du Burkina Faso, tandis que le Golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo, font face à des incursions croissantes depuis les zones sahéliennes instables²².

Pays	Incidents (2023)	Déplacés internes	Écoles fermées	Régime politique
Burkina Faso	680+	2,06 millions	>6 000	Militaire (MPSR II)
Mali	420+	375 000	>1 400	Militaire (CNSP)
Niger	290+	335 000	>800	Militaire (CNSP)
Nigeria (NE)	510+	2,2 millions	>1 200	Démocratique
Côte d'Ivoire	45	Mineur	Négligeable	Démocratique
Sénégal	12	Mineur	Négligeable	Démocratique

Tableau 1 : Indicateurs sécuritaires et humanitaires comparés en Afrique de l'Ouest (2023)²³

Les conséquences humanitaires de cette insécurité sont dévastatrices et multidimensionnelles. Touchant à la fois les plus jeunes aux plus vieux ; en témoigne en illustration, le constat amer de la fermeture record des écoles : plus de 6000 établissements au Burkina Faso selon l'UNICEF (2023)²⁴ cette situation prive des centaines de milliers d'enfants d'accès à l'éducation, avec des effets intergénérationnels sur le capital humain et les perspectives de développement. Au même moment, les déplacements forcés génèrent des crises de protection spécifiques au rang desquelles : violences sexuelles, recrutement forcé d'enfants soldats, exploitation économique des déplacés. Les violences intercommunautaires, fréquemment exacerbées par les groupes armés dans une logique de fragmentation sociale, alimentent des cycles de vengeance qui rendent la réconciliation ultérieure d'autant plus difficile²⁵.

22. OCDE/SWAC, *Sahel and the West Africa Club : Regional overview of food insecurity and conflict dynamics*, Paris, OECD Publishing, 2023, 56 p.

23. Sources : ACLED, *Regional overview: Sahel and West Africa, 2023 annual report*. Armed Conflict Location & Event Data Project, ACLED, 2023, 52 p. ; OCHA, *Afrique de l'Ouest et du Centre : aperçu humanitaire 2024*, New York, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Nations Unies, 2024, 44 p. ; UNICEF, *West and Central Africa: Education under attack – Annual data brief*, New York, UNICEF, 2023, 20 p. (*Sénégal : crise pré-électorale 2023-2024).

24. UNICEF, *West and Central Africa: Education under attack – Annual data brief*, New York, UNICEF, 2023, 20 p.

25. Human Rights Watch, *Burkina Faso : Exactions des forces armées et des groupes jihadistes — Rapport annuel 2024*, New York, Human Rights Watch, 2024, 48 p. ; Amnesty International,

Il convient par ailleurs de souligner une dynamique inquiétante : dans plusieurs cas documentés, les Forces armées nationales elles-mêmes et les forces supplétives qu'elles mobilisent, au premier rang desquelles les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) au Burkina Faso se sont rendues coupables de violations graves des droits humains contre les populations civiles, au nom de la lutte contre le terrorisme.

Les massacres de Nouna (novembre 2023), de Karma et de Zaongo ont fait l'objet de documentation par *Human Rights Watch* et ont été l'objet de déni systématique par les autorités burkinabè²⁶. Ce glissement vers l'impunité militaire constitue l'une des dérives les plus préoccupantes du moment sécuritaire actuel dans ces zones.

B – La part de la vague putschiste : causes structurelles, logiques d'acteurs et effets sur les droits

Cette région traîne une bien mauvaise et singulière réputation : celle d'avoir connu, entre 2020 et 2023, six coups d'État militaires réussis : Mali (août 2020, puis mai 2021), Guinée (septembre 2021), Burkina Faso (janvier 2022, puis septembre 2022) et Niger (juillet 2023). Ce phénomène, que certains analystes ont qualifié de « *quatrième vague de coups d'État* » en Afrique²⁷, mérite plus de considération scientifique et ne saurait être réductible à des dynamiques nationales isolées : il exprime plutôt vraisemblablement une crise systémique de la gouvernance post-décoloniale et une remise en cause radicale du modèle démocratique tel qu'il a été promu par les bailleurs de fonds internationaux depuis les années 1990.

L'analyse comparative des causes profondes révèle plusieurs constantes structurelles. En premier lieu, l'inefficacité perçue des gouvernements civils face à la menace djihadiste, perçue d'autant plus violemment que ces gouvernements avaient construit leur légitimité sur des promesses sécuritaires. En deuxième lieu, la corruption généralisée et le détournement des ressources publiques, vécus par les populations comme une trahison du contrat social. En troisième lieu, l'influence croissante de puissances alternatives, notamment la Russie via *Wagner / Africa*

Burkina Faso : une série de massacres de civils dans un contexte d'impunité généralisée, Londres, Amnesty International, 2023, 16 p.

26. Documentation HWR.

27. Cheeseman Nicholas (Nic), Fisher Jonathan, « The new African coup wave », dans *Journal of Democracy*, Vol. 34, N° 3, 2023, pp. 62-76.

Corps qui offrent aux juntes militaires un partenariat sécuritaire débarrassé des conditionnalités politiques et des exigences de respect des droits humains²⁸.

Sur le plan des droits fondamentaux, les régimes militaires au pouvoir ont systématiquement restreint les libertés publiques : suspension des constitutions, dissolution des parlements, interdiction des partis politiques et des manifestations publiques, fermeture ou suspension de médias indépendants, poursuites d'opposants et de journalistes. Au Niger, la junta a expulsé les ambassadeurs de France et des États-Unis, suspendu les émissions de *RFI* et *France 24*, et emprisonné le président Bazoum sans procès équitable. Au Mali, les autorités de transition ont interdit toute activité des partis politiques en avril 2024, une décision sans précédent dans l'histoire du pays²⁹.

C – La part de la pauvreté, exclusion et radicalisation : la fabrique structurelle de l'instabilité

Aucune analyse sérieuse de la crise sécuritaire ouest-africaine ne peut faire l'économie de ses racines socio-économiques. En effet, Le Sahel est l'une des régions les plus pauvres du monde : selon les données de la Banque mondiale (2023), plus de 40 % de la population du Burkina Faso, 49 % au Mali et 41 % au Niger vivent en dessous du seuil de pauvreté national. Le chômage des jeunes atteint des niveaux structurellement élevés estimé à 15-20 % en termes formels, mais approchant de façon plus réaliste 60-70 % si l'on intègre le sous-emploi et l'emploi précaire dans l'économie informelle³⁰.

Il est essentiel de l'évoquer, car la corrélation entre marginalisation socio-économique et vulnérabilité au recrutement djihadiste est désormais solidement établie et documentée. Mais elle doit être maniée avec précaution : elle n'est ni mécanique ni univoque. Les recherches de *Mercy Corps* (2016)³¹ au Sahel, confirmées par celles du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, montrent que

28. Lebovich Andrew, *Russia, Wagner and the Sahel : Dynamics and consequences*, ECFR Policy Brief, Londres/Bruxelles, European Council on Foreign Relations (ECFR), 2023, 20 p. ; Siegle Joseph, Cook Candace, « Assessing the costs of military rule in Africa », dans *Africa Center for Strategic Studies Spotlight*, Washington D.C., Africa Center for Strategic Studies, 2023, 6 p.

29. Human Rights Watch, *Burkina Faso : Exactions des forces armées et des groupes jihadistes — Rapport annuel 2024*, New York, Human Rights Watch, 2024, 48 p.

30. Organisation Internationale du Travail, *Emploi et marché du travail en Afrique subsaharienne : données et perspectives*, Genève, Organisation internationale du travail (OIT), 2023, 82 p.

31. Mercy Corps, *Motivations and empty promises: Voices of former Boko Haram combatants and Nigerian youth*, Portland (OR), Mercy Corps, 2016, 30 p.

la décision de rejoindre un groupe armé résulte d'une combinaison de facteurs : précarité économique, humiliations subies aux mains des forces de sécurité, sentiment d'abandon de l'État, réseaux de recrutement locaux, et de manière non négligeable idéologie et quête de sens. Cette multi-causalité appelle des réponses nécessairement multidimensionnelles, que les seules opérations militaires sont structurellement incapables de fournir.

II. Gouvernance démocratique et droits de l'Homme : une relation constitutive de la paix

A – La gouvernance comme déterminant structurel de la sécurité : les enseignements de la recherche empirique

La relation entre gouvernance et sécurité a fait l'objet d'une abondante littérature empirique dont les conclusions convergent avec une remarquable cohérence : les États fragiles généralement caractérisés par une faible capacité institutionnelle, une corruption endémique et un faible état de droit sont significativement plus susceptibles de connaître des conflits armés internes que les États bien gouvernés, à niveau de développement économique comparable³². Cette relation loin d'être simplement statistique ou hypothétique, est aussi médiatisée par des mécanismes précis que la recherche a progressivement identifiés.

Le premier mécanisme est celui de la légitimité étatique. Un État perçu comme corrompu, partial ou indifférent aux souffrances de ses citoyens perd sa capacité à mobiliser leur loyauté face aux *challengers* armés. Dans les zones sahéniennes, les recherches de terrain montrent que les groupes djihadistes ont su exploiter ce vide de légitimité en proposant une forme de justice certes brutale et sélective là où l'État était absent ou prédateur³³. Le second mécanisme et pas des moindres est celui de la cohésion sociale : la gouvernance inclusive, respectueuse des droits des minorités et des populations marginalisées, réduit les griefs structurels susceptibles d'être mobilisés par les acteurs de la violence.

32. Collier Paul, Hoeffler Anke, « Greed and grievance in civil war », dans *Oxford Economic Papers*, Vol. 56, N° 4, 2004, pp. 563-595 ; Fearon James D., Laitin David D., « Ethnicity, insurgency, and civil war », dans *American Political Science Review*, Vol. 97, N° 1, 2003, pp. 75-90 ; Hegre Håvard, Sambanis Nicholas, « Sensitivity analysis of empirical results on civil war onset », dans *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 50, N° 4, 2006, pp. 508-535.

33. Benjaminsen Tor Arve, Ba Boubacar, « Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? », dans *Journal of Peasant Studies*, Vol. 48, N° 1, 2021, pp. 1-20 ; Sandor Adam, « Insecurity, the failure of policing and the expansion of non-state armed groups in Central Mali », dans *Journal of Modern Africa Studies*, Vol. 55, N° 3, pp. 405-431.

Les Indices de gouvernance africaine de la Fondation Mo Ibrahim (2023)³⁴ classent systématiquement le Mali, le Burkina Faso et le Niger parmi les pays les moins bien gouvernés du continent, avec des scores particulièrement bas dans les dimensions état de droit (respectivement 31, 29 et 27 sur 100), participation citoyenne (28, 31, 26) et droits humains (33, 30, 25). Ces données quantitatives confirment ce que l'observation qualitative révèle : la crise de gouvernance précède et génère la crise sécuritaire, plutôt qu'elle n'en est la conséquence.

B – La liberté de la presse et l'espace civique : thermomètres de la santé démocratique

L'espace civique qui inclut la liberté de la presse, la liberté d'expression et d'association, la participation citoyenne et l'indépendance de la société civile constitue à la fois un indicateur et un déterminant de la qualité démocratique. L'Indice mondial de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières (2024)³⁵ dresse un tableau sombre de la région : le Burkina Faso se classe 86^e (en recul de 30 places depuis le coup d'État de 2022), le Mali 114^e et le Niger 77^e. Ces reculs ne sont pas anecdotiques : ils documentent une compression délibérée et systématique de l'espace informationnel par des régimes qui perçoivent la presse indépendante comme une menace à leur stabilité.

La fermeture ou suspension de médias indépendants, l'expulsion de correspondants étrangers, les poursuites contre des journalistes et blogueurs, la propagation de narratifs nationalistes contrôlés par les juntas parfois avec l'appui de sociétés de désinformation russes, comme l'a documenté le rapport du *Stanford Internet Observatory* (2023)³⁶ créent un environnement informationnel toxique dans lequel la propagande remplace l'information, l'*accountability* publique s'efface, et les violations des droits humains restent impunies faute de documentation.

34. Fondation Mo Ibrahim, *Ibrahim Index of African Governance 2023*, Londres, Mo Ibrahim Foundation, 2023, 214 p.

35. RSF, « La carte du classement mondial de la liberté de la presse 2024 », *Reporters sans frontières* (RSF), 3 mai 2024, lien : <https://rsf.org/fr/la-carte-du-classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2024> (consulté le 5 juin 2026).

36. Stanford Internet Observatory, *Unheard voice : Evaluating five years of pro-Russian and African influence operations*, Stanford (CA), Stanford Internet Observatory (SIO), Stanford University, 2023, 52 p.

C – Le rôle ambivalent de la CEDEAO : entre potentiel normatif et crise de crédibilité

La CEDEAO incarne à la fois les ambitions et les limites de l'intégration régionale comme vecteur de paix et de droits humains. Fondée en 1975 avec une vocation originellement économique, elle a progressivement élargi son mandat au maintien de la paix avec des interventions notables en Liberia et Sierra Leone dans les années 1990 via l'ECOMOG et à la promotion de la démocratie. Son *Protocole de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance* constitue, sur le papier, un instrument de conditionnalité démocratique d'une portée remarquable.

Cependant, l'organisation fait face à une triple crise de crédibilité. Premièrement, une crise de cohérence : plusieurs de ses membres ont eux-mêmes conduit des réformes constitutionnelles controversées permettant le maintien au pouvoir de leurs dirigeants (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Togo). Deuxièmement, une crise de légitimité aux yeux des populations sahéliennes : perçue comme un « club des chefs d'État » défendant les intérêts des élites politiques plutôt que ceux des peuples, l'organisation souffre d'un déficit démocratique interne et d'une déconnexion croissante vis-à-vis des réalités vécues par les citoyens ordinaires³⁷. Troisièmement, une crise géopolitique avec la sécession de l'Alliance des États du Sahel (AES), qui prive la CEDEAO de trois de ses membres, fragilisant l'ensemble de son architecture de sécurité collective.

III. Éducation, jeunesse et diplomatie intellectuelle : les ressources longues de la paix

A – L'éducation comme infrastructure de paix : enjeux et paradoxes

L'éducation constitue, dans la pensée de la paix durable, l'un des investissements les plus rentables à long terme. Johan Galtung la place au cœur de la « *paix positive* » c'est à dire celle qui s'attaque aux causes structurelles de la violence plutôt qu'à ses manifestations symptomatiques³⁸. L'éducation à la citoyenneté, à la tolérance, à la pensée critique et aux droits humains contribue à former des individus résistants aux narratifs de haine et de fragmentation identitaire. Elle constitue également un facteur d'inclusion économique, réduisant la vulnérabilité des jeunes au recrutement par les groupes armés.

37. Nantulya Paul, « ECOWAS, legitimacy and the Sahel coup wave », dans *Africa Center for Strategic Studies Spotlight*, Washington D.C., Africa Center for Strategic Studies, 2023, 4 p.

38. Galtung Johan, « Cultural Violence », dans *Journal of Peace Research*, Vol. 27, N° 3, 1990, pp. 291-305.

Pourtant, la crise sécuritaire attaque précisément cette infrastructure de paix. Le rapport de l'UNICEF (2023)³⁹ sur l'Afrique de l'Ouest et du Centre documente une dégradation sans précédent de l'accès à l'éducation dans les zones de conflit : plus de 8000 écoles fermées dans la région sahélienne, 700 000 enfants sans accès à l'enseignement au Burkina Faso, 350 000 au Mali. Les enseignants sont ciblés par les groupes armés, perçus comme des agents de l'État et du modèle éducatif occidental. Cette destruction délibérée du capital humain représente une violence structurelle d'une gravité exceptionnelle, dont les effets se feront sentir sur plusieurs décennies.

B – Les universités et centres de recherche comme acteurs de la diplomatie intellectuelle

Les institutions d'enseignement supérieur jouent un rôle encore insuffisamment valorisé dans les architectures de paix régionales. Elles peuvent contribuer à la production de savoirs contextualisés sur les conflits indispensables pour des politiques de paix fondées sur des données et non sur des présupposés idéologiques et à la formation de générations de dirigeants, chercheurs, journalistes et acteurs de la société civile dotés de compétences analytiques et d'une culture des droits humains. La diplomatie intellectuelle définie comme la mobilisation des ressources académiques et scientifiques au service des objectifs de paix et de coopération⁴⁰ constitue un levier de *soft power* trop peu mobilisé dans la région.

Des expériences prometteuses méritent d'être soulignées et amplifiées. L'Institut des droits de l'homme et de la paix de Dakar, les programmes d'études sur les conflits de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, ou encore le Réseau des universités africaines pour la paix constituent des modèles de mobilisation académique en faveur de la stabilité régionale. Ces initiatives pourraient être systématisées dans le cadre d'une politique régionale de diplomatie académique, en lien avec la CEDEAO et les partenaires internationaux.

39. UNICEF, *West and Central Africa: Education under attack – Annual data brief*, New York, UNICEF, 2023, 20 p.

40. Nye Joseph S., *Soft Power: The means to success in world politics*, New York, PublicAffairs, 2004, 191 p. ; Bound Kirsten, Briggs Rachel, Holden John, Jones Simon, *Cultural diplomacy*, Londres, Demos, 2007, 80 p.

IV. Vers un nouveau paradigme : recommandations pour une sécurité humaine intégrée en Afrique de l'Ouest

Les analyses qui précèdent convergent vers un constat central : les politiques de sécurité déconnectées des impératifs de gouvernance démocratique, de justice sociale et de protection des droits fondamentaux produisent, au mieux, une stabilité superficielle et temporaire, au pire une aggravation des dynamiques de violence. Sur la base de cette analyse, nous formulons un ensemble de recommandations organisées autour de trois niveaux d'intervention complémentaires.

A – Recommandations institutionnelles et juridiques

Recommandation	Acteurs concernés	Horizon
Renforcer l'indépendance judiciaire par la sécurisation du statut des magistrats, des budgets des juridictions et des mécanismes de nomination transparents	Gouvernements, bailleurs, société civile	Court terme
Réformer la CEDEAO pour renforcer sa légitimité populaire : création d'un Parlement régional élu au suffrage universel direct, amélioration des mécanismes de participation citoyenne	États membres, Commission CEDEAO	Moyen terme
Mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle (commissions vérité et réconciliation, réparations) dans les pays sortant de crise, en intégrant les mécanismes traditionnels de médiation	Gouvernements de transition, ONU, société civile	Moyen terme
Garantir l'indépendance des commissions nationales des droits de l'homme et renforcer leur capacité opérationnelle d'enquête et de documentation	Gouvernements, HCDH	Court terme
Créer un mécanisme régional de surveillance des violations des droits humains commises par les forces armées, avec mandat d'investigation indépendant	CEDEAO, Cour africaine des DHP, UA	Moyen terme

Tableau 2 : Recommandations institutionnelles et juridiques

B – Recommandations sécuritaires : vers une approche centrée sur la protection des civils

La réforme des approches sécuritaires constitue la condition *sine qua non* d'un retournement de la dynamique régionale. Les opérations militaires anti-djihadistes, nécessaires, ne peuvent produire de résultats durables que si elles s'inscrivent dans un cadre stratégique réellement centré sur la protection des populations civiles et sur le gain de légitimité de l'État dans les zones contestées.

Il est recommandé, en premier lieu, de refonder les doctrines d'emploi des forces armées nationales sur les standards du droit international humanitaire, avec des mécanismes de responsabilisation effectifs pour les violations commises condition indispensable pour reconstruire la confiance entre armées et populations. En deuxième lieu, la coopération régionale en matière de renseignement doit être renforcée dans le cadre des structures existantes (G5 Sahel, Initiative d'Accra pour les pays du Golfe de Guinée) ou à travers de nouveaux mécanismes adaptés, y compris avec les pays de l'AES si les conditions politiques le permettent. En troisième lieu, les stratégies contre-insurrectionnelles doivent impérativement intégrer des volets civils substantiels : retour des services publics dans les zones récupérées, réconciliation communautaire, déradicalisation et réintégration des anciens combattants.

C – Recommandations sociales et économiques : investir dans la résilience

Aucune stabilisation durable n'est possible sans s'attaquer aux conditions socio-économiques qui alimentent l'instabilité. Quatre leviers sont prioritaires. Le premier est l'investissement massif dans l'emploi des jeunes, non via des programmes conjoncturels mais à travers la transformation structurelle des économies, diversification agricole, industrialisation légère, économie numérique avec une attention particulière aux zones rurales marginalisées. Le second est la réforme des systèmes éducatifs, pour intégrer des *curricula* de paix, de citoyenneté et de droits humains dès l'enseignement primaire, et pour étendre l'accès à l'éducation dans les zones en crise via des modalités adaptées (enseignement à distance, écoles temporaires sécurisées). Le troisième levier est la décentralisation effective et le renforcement des institutions locales, qui constituent le premier niveau de l'État perçu par les citoyens et le premier rempart contre l'influence des groupes armés. Le quatrième est l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de paix et de décision politique, conformément à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU⁴¹ et à ses protocoles d'application régionaux.

Conclusion

L'analyse conduite dans cet article converge vers une conviction fondamentale, que les faits contemporains de l'Afrique de l'Ouest rendent plus urgente que jamais : la sécurité et les droits humains ne sont pas des impératifs concurrents entre

41. Résolution 1325 (S/RES/1325 (2000)), Conseil de Sécurité des Nations Unies, 4213^e séance, 31 octobre 2000, 4 p., lien : [https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf) (consulté le 5 juin 2026).

lesquels il faudrait arbitrer, mais des composantes indissociables d'un même projet de société. La tentation fréquemment cédée par les régimes militaires actuels, mais aussi parfois encouragée par des partenaires internationaux pragmatiques de sacrifier les droits fondamentaux sur l'autel de l'efficacité sécuritaire constitue non seulement une faute morale, mais une erreur stratégique profonde.

L'histoire récente de la région en apporte la démonstration la plus éloquente : les pays qui ont connu les violations des droits humains les plus massives sont précisément ceux où l'insécurité est la plus grave et la plus persistante. L'impunité génère le mépris de l'État ; le mépris de l'État génère la défiance populaire ; la défiance populaire génère la porosité au recrutement djihadiste et aux aventures putschistes. Ce cercle vicieux ne peut être brisé que par l'injection d'un principe de légitimité qui passe nécessairement par le respect des droits, la transparence du pouvoir et l'inclusion sociale.

La paix durable en Afrique de l'Ouest ne saurait donc être réduite à l'absence de guerre ou à la neutralisation des groupes armés. Elle repose, de manière constitutive, sur la justice sociale, la dignité humaine, la gouvernance démocratique et la protection effective des libertés fondamentales. Ce projet est exigeant, de longue haleine et politiquement coûteux. Mais c'est le seul qui puisse produire une stabilité réelle, enracinée dans les aspirations profondes des populations, et non dans la coercition des baïonnettes ou la rhétorique des discours officiels.

Il revient aux acteurs régionaux et internationaux, aux États, organisations régionales, société civile, institutions académiques, bailleurs de fonds, d'assumer collectivement les responsabilités que cette ambition implique, en refusant les compromis faciles avec les violations des droits humains et en investissant résolument dans les infrastructures longues de la paix : institutions judiciaires indépendantes, éducation de qualité, espace civique ouvert, et diplomatie fondée sur des valeurs. ■

Bibliographie :

- ACLED, *Regional overview: Sahel and West Africa, 2023 annual report*. Armed Conflict Location & Event Data Project, ACLED, 2023, 52 p.
- Alkire Sabrina, « A conceptual framework for human security », *CRISE Working Paper*, N° 2, Oxford, Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity (CRISE), University of Oxford, 2003, 22 p.
- Amnesty International, *Burkina Faso : une série de massacres de civils dans un contexte d'impunité généralisée*, Londres, Amnesty International, 2023, 16 p.

- Autesserre Séverine, *Peaceland: Conflict resolution and the everyday politics of international intervention*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 2014, 376 p.
- Benjaminsen Tor Arve, Ba Boubacar, « Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? », dans *Journal of Peasant Studies*, Vol. 48, N° 1, 2021, pp. 1-20.
- Bound Kirsten, Briggs Rachel, Holden John, Jones Simon, *Cultural diplomacy*, Londres, Demos, 2007, 80 p.
- *Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO* (CPCC), Règlement MSC/REG.1/01/08, Ouagadougou (Burkina Faso), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 16 janvier 2008, 80 p., lien : <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2024/08/ECOWAS-CONFLICT-PREVENTION-FRAMEWORK-new.pdf> (consulté le 5 juin 2026).
- *Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples* (ou *Charte de Banjul*), Nairobi (Kenya), Organisation de l'Unité Africaine (OUA), 27 juin 1981, lien : <https://ihrda.org/fr/charte-africaine-des-droits-de-l-homme-et-des-peuples-2/> (consulté le 5 juin 2026).
- Cheeseman Nicholas (Nic), Fisher Jonathan, « The new African coup wave », dans *Journal of Democracy*, Vol. 34, N° 3, 2023, pp. 62-76.
- Chorin Ethan, « The Alliance of Sahel States and the new architecture of African sovereignty », dans *African Affairs*, Vol. 123, N° 491, pp. 1-22.
- Collier Paul, Hoeffler Anke, « Greed and grievance in civil war », dans *Oxford Economic Papers*, Vol. 56, N° 4, 2004, pp. 563-595.
- *Convention contre la torture*, résolution 39/46, Assemblée générale des Nations Unies, 10 décembre 1984, lien : https://treaties.un.org/PAGES/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-9&chapter=4&clang=_fr (consulté le 5 juin 2026).
- *Convention relative aux droits de l'enfant*, résolution 44/25, Assemblée générale des Nations Unies, 20 novembre 1989, lien : https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=treaty&mtdsg_no=iv-11&chapter=4&clang=_fr (consulté le 5 juin 2026).
- Diallo Amadou, *Cultures de paix en Afrique de l'Ouest : traditions, médiations et réconciliation*, Paris, L'Harmattan, 2012, 252 p.
- Fearon James D., Laitin David D., « Ethnicity, insurgency, and civil war », dans *American Political Science Review*, Vol. 97, N° 1, 2003, pp. 75-90.
- Fondation Mo Ibrahim, *Ibrahim Index of African Governance 2023*, Londres, Mo Ibrahim Foundation, 2023, 214 p.
- Galtung Johan, « Violence, peace, and peace research », dans *Journal of Peace Research*, Vol. 6, N° 3, 1969, pp. 167-191.
- Galtung Johan, « Cultural Violence », dans *Journal of Peace Research*, Vol. 27, N° 3, 1990, pp. 291-305.
- Hegre Håvard, Sambanis Nicholas, « Sensitivity analysis of empirical results on civil war onset », dans *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 50, N° 4, 2006, pp. 508-535.
- Human Rights Watch, *Burkina Faso : Exactions des forces armées et des groupes jihadistes — Rapport annuel 2024*, New York, Human Rights Watch (HWR), 2024, 48 p.
- International Crisis Group, *Burkina Faso : Répondre à la spirale sécuritaire*, Rapport Afrique N° 309, Bruxelles, International Crisis Group, 2023, 47 p.

- Institute for Economics & Peace, *Global Terrorism Index 2024 : Measuring the impact of terrorism*, Sydney, Institute for Economics & Peace (IEP), 2024, 84 p.
- Lebovich Andrew, *Russia, Wagner and the Sahel : Dynamics and consequences*, ECFR Policy Brief, Londres/Bruxelles, European Council on Foreign Relations (ECFR), 2023, 20 p.
- Lederach John Paul, *Building Peace: Sustainable reconciliation in divided societies*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1997, 197 p.
- Mbeki Thabo, *The African Renaissance, South Africa and the world*, Tokyo, Public Affairs Section, United Nations University, 1998, 28 p.
- *Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, Lomé (Togo), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 10 décembre 1999, 14 p., lien : <https://www.africansecuritynetwork.org/HSGO50/assets/cedeo-1999-protocole.pdf> (consulté le 5 juin 2026).
- Mercy Corps, *Motivations and empty promises: Voices of former Boko Haram combatants and Nigerian youth*, Portland (OR), Mercy Cops, 2016, 30 p.
- Nantulya Paul, « ECOWAS, legitimacy and the Sahel coup wave », dans *Africa Center for Strategic Studies Spotlight*, Washington D.C., Africa Center for Strategic Studies, 2023, 4 p.
- Nye Joseph S., *Soft Power: The means to success in world politics*, New York, PublicAffairs, 2004, 191 p.
- OCDE/SWAC, *Sahel and the West Africa Club : Regional overview of food insecurity and conflict dynamics*, Paris, OECD Publishing, 2023, 56 p.
- Organisation Internationale du Travail, *Emploi et marché du travail en Afrique subsaharienne : données et perspectives*, Genève, Organisation internationale du travail (OIT), 2023, 82 p.
- OCHA, *Afrique de l'Ouest et du Centre : aperçu humanitaire 2024*, New York, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Nations Unies, 2024, 44 p.
- *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, résolution 2200 A (XXI), Assemblée générale des Nations Unies, 16 décembre 1966, lien : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights> (consulté le 5 juin 2026).
- *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, résolution 2200 A (XXI), Assemblée générale des Nations Unies, 16 décembre 1966, lien : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights> (consulté le 5 juin 2026).
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994 : Nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, New York, PNUD, Nations Unies, 1994, 226 p.
- *Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance*, protocole A/SP1/12/01, Dakar (Sénégal), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 21 décembre 2001, 7 p., lien : https://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/pr_sentation_et_analyse_du_protocole_sur_la_d_mocratiion_de_la_cedeao.pdf (consulté le 5 juin 2026).
- Résolution 1325 (S/RES/1325 (2000)), Conseil de Sécurité des Nations Unies, 4213^e séance, 31 octobre 2000, 4 p., lien : [https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf) (consulté le 5 juin 2026).

- RSF, « La carte du classement mondial de la liberté de la presse 2024 », *Reporters sans frontières* (RSF), 3 mai 2024, lien : <https://rsf.org/fr/la-carte-du-classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2024> (consulté le 5 juin 2026).
- Sandor Adam, « Insecurity, the failure of policing and the expansion of non-state armed groups in Central Mali », dans *Journal of Modern Africa Studies*, Vol. 55, N° 3, pp. 405-431.
- Sen Amartya, *Development as freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999, 366 p.
- Siegle Joseph, Cook Candace, « Assessing the costs of military rule in Africa », dans *Africa Center for Strategic Studies Spotlight*, Washington D.C., Africa Center for Strategic Studies, 2023, 6 p.
- Stanford Internet Observatory, *Unheard voice : Evaluating five years of pro-Russian and African influence operations*, Stanford (CA), Stanford Internet Observatory (SIO), Stanford University, 2023, 52 p.
- UNICEF, *West and Central Africa: Education under attack – Annual data brief*, New York, UNICEF, 2023, 20 p.
- UNHCR, *Global Trends : Forced displacement in 2023*, Copenhague, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (UNHCR), 2024, 78 p.
- Zartman I. William, *Traditional cures for modern conflicts: African conflict medicine*, Boulder (CO), Lynne Rienner Pub., 2000, 261 p.